

CONFERENCE

## **La responsabilité humanitaire**

Rony Brauman

2001

*Le dossier des Etats généraux de l'action et de droit humanitaire, Colloque organisé par le  
CICR, Paris, 27 et 28 novembre 2001.*

Le *Centre de réflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) a été créé par Médecins sans frontières en 1999. Sa vocation : stimuler la réflexion critique sur les pratiques de l'association afin d'en améliorer l'action.

Le Crash réalise des études et analyses portant sur l'action de MSF dans son environnement immédiat. Elaborées à partir des cadres et de l'expérience de l'association, ces textes ne représentent pas la « ligne du parti » MSF, pas plus qu'ils ne cherchent à défendre une conception du « vrai humanitaire ». Leur ambition est au contraire de contribuer au débat sur les enjeux, contraintes, limites – et par conséquent dilemmes – de l'action humanitaire. Les critiques, remarques et suggestions sont plus que bienvenues, elles sont attendues.

The *Centre de reflexion sur l'action et les savoirs humanitaires* (CRASH) was created by Médecins Sans Frontières in 1999. Its objective is to encourage debate and critical reflexion on the humanitarian practices of the association.

The Crash carries out in-depth studies and analyses of MSF's activities. This work is based on the framework and experience of the association. In no way, however, do these texts lay down the 'MSF party line', nor do they seek to defend the idea of 'true humanitarianism'. On the contrary, the objective is to contribute to debate on the challenges, constraints and limits –as well as the subsequent dilemmas- of humanitarian action. Any criticisms, remarks or suggestions are most welcome.

# La responsabilité humanitaire

Rony Brauman

En quoi, et à quel titre, notre responsabilité est-elle engagée dans les situations de violence qui forment le contexte primordial des interventions humanitaires ? De quoi avons-nous à répondre, en tant qu'acteurs, en tant que témoins, en tant que citoyens, en tant qu'êtres humains ? Il serait apparemment vain de chercher une réponse consensuelle à ces questions qui renvoient aux diverses représentations que se font les acteurs humanitaires du rôle social et politique du mouvement dans lequel ils sont engagés. Il en existe pourtant une, qui semble s'imposer comme par défaut : nos devoirs se borneraient pour l'essentiel à la mise en œuvre des méthodes et des compétences les plus appropriées, autrement dit à une obligation de moyens<sup>1</sup>.

De fait, travailler à la qualité du service rendu, se fixer des objectifs mesurables (distribuer X tonnes de nourriture dans Y régions à Z personnes, atteindre 80% de couverture vaccinale X dans Y régions pour la tranche d'âge Z, aménager correctement X points d'eau et Y abris etc) sont des règles d'action qui ne vont pas totalement d'elles-mêmes. La motivation, l'envie de bien faire des volontaires en sont les premiers stimulants, cela ne fait aucun doute. Mais d'une part cet élan, on le voit encore trop souvent, peut vite trouver satisfaction à bon compte dans des actes purement « symboliques » ou dans un activisme aussi bavard que stérile. D'autre part, dans le monde de l'aide, les ajustements du marché fonctionnent sur un autre plan que dans le monde marchand. Ceux qui paient nos services n'étant pas ceux qui les reçoivent, ce n'est que par les capacités de communication des uns et des autres, et non par la vérification du « bénéficiaire » que s'opère le tri entre collecteurs de fonds. La pure rationalité économique, si elle existe, pousse les organismes d'aide à s'intéresser davantage à ceux qui font rentrer de l'argent qu'à ceux qui le font sortir. Autrement dit à jouer sur le terrain de la communication et de ses bénéfices plutôt que sur celui de l'action et de ses exigences. D'autant plus que, fort de son statut de consolateur social, l'humanitaire bénéficie de ce préjugé positif du « mieux que rien » et par conséquent d'une confortable marge d'indulgence.

La conception dominante de la responsabilité humanitaire est largement contenue dans une déontologie professionnelle, assortie des obligations normatives qui en font logiquement partie. Nos méthodes doivent être le plus standard possible de manière à rendre objectives les procédures d'évaluation, le tout visant à une efficacité accrue. Il s'agit de rien moins que tendre à mettre ses actes en accord avec ses déclarations. On ne peut que souscrire à cette obligation en soulignant qu'elle ne relève nullement de l'évidence mais de la décision, parce qu'elle ne vient pas comme un prolongement naturel de l'engagement de chacun mais se situe au contraire dans un champ d'intérêts institutionnels contradictoires. Si le problème de la responsabilité humanitaire se pose dès le stade des moyens de l'action, il ne saurait pourtant s'y résumer et c'est bien là que le consensus commence à se fissurer. Car il s'agit aussi de démontrer la valeur de ces actes, en mesurant leur impact, ce qui pose immédiatement la question de savoir précisément ce que l'on mesure. Et c'est là que le bât blesse, les moyens pouvant très vite devenir une fin en soi.

En Corée du Nord, par exemple, on a toutes les raisons de craindre que l'aide alimentaire soit tout entière mise au service de la survie du régime et de ses principaux soutiens, armée, administration, police, en bref les secteurs qui ont une utilité directe pour l'entretien du Big Brother de Pyongyang. Le paradoxe fondamental de l'action humanitaire, « engraisser les bourreaux pour nourrir les victimes » (William Shawcross) devient dans ce pays une contradiction frontale. On y engraisse les bourreaux, certes, mais eux seuls. Les victimes, elles, sont censées bénéficier

---

<sup>1</sup> Cf. Le projet Sphere, [www.sphereproject.org](http://www.sphereproject.org)

de la mansuétude du pouvoir qui les a plongées dans cette famine dont on ne parvient même pas à estimer les conséquences à ce jour, malgré l'ampleur des moyens déployés. Les témoignages des Nord-coréens ayant réussi à franchir la frontière chinoise sont pourtant clairs : aucun d'entre eux n'a reçu le moindre grain de riz au titre de l'aide internationale. Certaines organisations humanitaires ont décidé de se retirer du pays, après avoir longuement tenté de trouver les failles dans lesquelles elles pourraient s'introduire pour atteindre la population. Il leur a bien fallu accepter et expliquer publiquement la réalité de leur impuissance, face à cet Etat totalitaire dont elles ne parvenaient pas à déjouer la surveillance de tous les instants. D'autres organismes, au contraire, faisant mine de croire que cette crise est le résultat de désordres climatiques intervenant dans un « contexte géopolitique complexe », ont choisi de se féliciter publiquement de la bonne marche de cette « opération de solidarité » et d'appeler à son renforcement, à la grande joie des bourreaux les plus éminents de ce pays.

Certes, la tyrannie nord-coréenne n'a pas d'équivalent dans le monde. Mais cette singularité ne fait que souligner l'incapacité d'une partie du mouvement humanitaire international à accepter que l'action humanitaire puisse, dans certaines circonstances, devenir avant tout un instrument d'oppression au service du pouvoir. Notons que parmi ces institutions charitables, certaines participent avec enthousiasme à l'élaboration des instruments standardisés de « mesure d'impact » évoqués plus haut. Il ne s'agit pas d'un détail dans cette histoire. D'un côté, des organisations estiment qu'elles ont pris et assumé leurs responsabilités en veillant au caractère « techniquement correct » de leur action en Corée du Nord, ce qui leur permet d'affirmer qu'elles ont soulagé la détresse des victimes de la famine. De l'autre, les déclarations contraires d'autres ONG confirmées par les témoignages des réfugiés décrivent la captation totale de l'aide par le régime et la persistance de la famine. Ce désaccord radical ne doit rien, en l'occurrence, à d'obscures rivalités de chapelle et moins encore à une quelconque dispute idéologique sur la nature du régime de Pyong Yang. Il procède entièrement d'une divergence sur l'appréciation des conditions concrètes de l'action, en deçà ou au-delà des normes et standards techniques. Que signifie, en effet, la mise en œuvre d'un « cadre opérationnel » lorsqu'on ne parvient pas même à circuler dans les zones affectées ? Que signifie le respect des « conditions les plus fondamentales [...] pour qu'il soit possible de maintenir en vie les personnes affectées par une catastrophe » lorsque les seuls contacts avec la population locale sont les interprètes officiels et les agents gouvernementaux ? Que signifie « mettre en place [...] des systèmes permettant de rendre compte de nos actions » lorsque aucune information n'est accessible, en dehors de celles issues du pouvoir ? Totalement détachée des conditions concrètes de l'action, c'est-à-dire de son environnement politique, entièrement centrée sur son *modus operandi*, cette conception de la responsabilité humanitaire justifiée par avance le refus d'examiner les conséquences pratiques de l'action. C'est précisément là que se situe la dimension primordiale de notre responsabilité, avant même l'obligation de moyens, si importante soit-elle.

Au-delà de la Corée du Nord, l'histoire récente montre en effet, à qui veut se donner la peine de l'examiner froidement, qu'à plusieurs reprises le mouvement humanitaire a été directement mêlé à des politiques criminelles. Cela s'est vu notamment au Cambodge et en Ethiopie dans les années 80, ou encore au Rwanda et au Zaïre-Congo dans les années 90 pour ne citer que certaines des situations les plus marquantes. Cet assentiment à une logique sacrificielle a toujours été drapé dans l'invocation des « principes humanitaires fondamentaux ». Il est plus que temps de s'apercevoir que ceux-ci n'ont de sens qu'à l'intérieur d'un espace de liberté minimum. Dans sa préface au livre d'Amnesty International *Médecins tortionnaires, médecins résistants*<sup>2</sup>, Paul Ricœur prend l'exemple d'un médecin qui aurait affaire à un blessé sorti d'une chambre de torture, blessé auquel il prodiguerait ses soins, en le calmant, en le suturant, en le remettant sur pieds. Une fois soigné, ce blessé serait renvoyé à la torture. Une telle attitude, explique-t-il revient à se

---

2. La Découverte, 1989

mettre dans la position du bourreau, même si, sur un plan strictement visuel et phénoménologique, le médecin ne fait rien d'autre que jouer son rôle de soignant. Il fait certes son métier mais il est sourd et aveugle à l'environnement dans lequel son action prend place, donc au sens de ses actes. Il accomplit des gestes médicalement incontestables, techniquement informés, mais qui, dissociés d'une "éthique de la sollicitude", le placent en situation de serviteur de la barbarie. Pour des équipes humanitaires le problème peut se poser dans des termes analogues. Ce qui implique de prendre le recul nécessaire pour s'assurer que nos actes répondent non pas à l'impératif d'agir, mais à l'objectif de soulager, celui-ci ne pouvant être tenu pour la conséquence mécanique de celui-là.

L'analyse des interventions humanitaires passées montre que, dans un contexte où le contrôle des populations est un enjeu primordial pour le pouvoir politique (que celui-ci soit un régime officiel ou une force d'opposition combattante), trois conditions sont nécessaires pour qu'existe un espace d'action autonome : d'une part la liberté de dialogue avec les personnes que nous cherchons à aider, sans que soit imposée la présence systématique d'un représentant de ce pouvoir. C'est une question élémentaire de dignité, en ce qu'elle seule permet de faire la différence entre la maintenance de physiologies défaillantes et une transaction humaine, autrement dit entre un gardien de zoo et un volontaire humanitaire. D'autre part la liberté de circulation et d'évaluation des besoins, dans toute la mesure où les conditions pratiques le permettent, bien sûr. On comprend qu'en situation de conflit et d'insécurité, cette possibilité soit restreinte, mais elle ne peut être nulle et l'on connaît bien des situations, à commencer par la Corée du Nord, dans lesquelles cette contrainte est inexistante mais où cette restriction est néanmoins acceptée par les intervenants humanitaires. Cette condition est essentielle si l'on veut éviter de devenir un simple auxiliaire logistique, exécutant des choix du pouvoir local. Troisième condition, enfin, la liberté de vérification de la distribution des secours, nécessaire pour éviter que ceux-ci ne deviennent une simple contribution au maintien du pouvoir en place.

Dès lors qu'existe la possibilité de savoir ce que deviennent les secours, c'est-à-dire de s'assurer qu'ils vont bien là où les besoins sont les plus grands, dès lors que l'on peut parler librement à des personnes qui peuvent ainsi faire part de leurs attentes, de leurs remarques, de leurs critiques, les conditions d'une action humanitaire décente sont rassemblées. Il n'y a évidemment pas d'instrument permettant de mesurer l'étendue de cet « espace humanitaire », son appréciation ne pouvant qu'être laissée au jugement des équipes humanitaires. Et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il soit accordé d'emblée. Il ne s'agit pas de libertés octroyées, mais toujours de libertés à "conquérir" et à défendre, parce qu'elles contredisent les visées de ceux qui détiennent le pouvoir. Mais l'évaluation de l'action sous ces différents angles permet de se prémunir contre l'instrumentalisation, voire la déshumanisation de l'action humanitaire. Prendre en compte l'existence d'une possibilité de retournement de l'action contre ceux qu'elle vise à soulager, c'est accepter l'idée que l'abstention puisse, dans certains cas, être préférable à l'action. C'est, en d'autres termes, redonner son sens à l'action en ce qu'elle est ainsi le résultat d'une décision réfléchie et non d'un automatisme. Notre première responsabilité consiste à établir, avec les moyens (pacifiques) de pression qui sont les nôtres, le cadre d'une action dont nous puissions pleinement répondre. C'est alors, et alors seulement, que la question des moyens et des compétences techniques prend tout son sens.